



AVIS DE DÉPÔT

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, Madame Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Athanase :

QU' à sa séance ordinaire du 2 décembre 2024 tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase a déposé le **Projet de règlement R 230-2024** intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT R 230-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

QU' à la même séance régulière du Conseil municipal du 2 décembre 2024, un avis de motion a été donné pour l'adoption dudit règlement lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 14 janvier 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler concernant ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, **au plus tard dans les 21 jours de la date de publication de cet avis**, à la direction générale de la Municipalité;

QUE cet avis de publication sera affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal pour une période de trente (30) jours à compter de la date de cet avis ou jusqu'à la date de la prochaine séance du Conseil.

Donné à Saint-Athanase, ce 3^e jour de décembre 2024

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Athanase